



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU JURA



Commune de
mignovillard
Petit-Villard – Froidefontaine – Essavilly
Communailes-en-Montagne

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

DCM_20180702_13

Séance du 2 juillet 2018

**Nombre de
conseillers municipaux**

- En exercice : 19
- Présents : 11
- Votants : 11

Date de la convocation :
23 juin 2018

**Date d'affichage
du compte rendu :**
5 juillet 2018

L'an deux mil dix-huit, le deux juillet à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Claudine QUATREPOINT, Joël ALPY, Lydie CHANEZ, Pascale DUSSOUILLEZ, Michaël FUMEY, Gérard MUGNIOT, Marie-Paule SCHENCK, Jérôme SERRETTE, Carmen VALLET, Daniel VERNEREY.

Étaient absents excusés : Anne-Marie MIVELLE, Nelly GIROD, Jean-Yves QUETY, Henri RATTE.

Étaient absents : Stéphane BERQUAND, Anouck FRANÇOIS, Nicolas GRIFFOND, Denis VERNEREY.

Mme Claudine QUATREPOINT a été désignée secrétaire de séance.

Objet : Caserne des sapeurs-pompiers Convention d'acquisition du terrain

M. le Maire rappelle qu'une première délibération a été prise pour le 10 janvier 2017 pour accepter le principe de la participation de la Commune au financement de la construction d'une nouvelle caserne, sise à Nozeroy proche de l'EHPAD.

La Commune de Nozeroy sollicite à nouveau les communes du Plateau de Nozeroy pour financer le terrain qu'elle a acquis pour cette construction, pour un montant total d'environ 17 500 €, avec une répartition en fonction du nombre d'habitants et la conclusion d'une convention stipulant que, dans le cas où le terrain ne serait plus affecté à une caserne des sapeurs-pompiers, chaque commune récupérerait sa contribution financière.

Le conseil municipal souligne que, comme cela se pratique habituellement pour la création d'équipements publics dans les communes, la Commune de Nozeroy aurait pu mettre à disposition le terrain nécessaire à la construction de la caserne.

Par 3 voix contre, 1 abstention et 7 voix pour, le conseil municipal accepte la participation de la Commune de Mignovillard aux frais d'achat du terrain d'assiette de la nouvelle caserne à Nozeroy, en fonction de la population des communes desservies en premier appel et autorise M. le Maire à signer la convention susmentionnée ainsi que tout document utile à cette affaire.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

Florent SERRETTE